

Arrondissement de Lannion  
Canton de Perros Guirec  
Commune de Saint Quay Perros

A R R E T E

Portant réglementation temporaire de circulation

le Dimanche 14 mai 2023 de 14H30 à 17H00

Le Maire de Saint Quay Perros

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2211-1 et suivants relatifs aux pouvoirs généraux du Maire en matière de Police de circulation
- Le Code de la Route et notamment ses articles R.411-8, R.411-25 et R. 413-1
- L'instruction Ministérielle sur la signalisation routière, livre 1, quatrième partie et huitième partie
- La demande de Mme DENIEL, responsable de la randonnée pédestre, la Ken'Adot

**CONSIDERANT** que par mesure de sécurité, il est nécessaire de réglementer **temporairement** la circulation des véhicules sur certaines rues de la commune, en interdisant l'accès à tous types de véhicules, lors du passage de la randonnée Pédestre, la Ken'Adot, le dimanche 14 mai 2023 de 14H30 à 17H

A R R E T E

**Article 1** : Il convient pour la sécurité et le bon déroulement de la randonnée pédestre, la Ken'Adot, de réglementer **temporairement** la circulation des véhicules, le dimanche 14 mai 2023, de 14H30 à 17H, sur les rues désignées ci-dessous :

- Rue des Hortensias
- Rue de la vieille côte
- Avenue de la mairie

**Article 2** : Pendant la durée d'interdiction, la circulation pourra s'effectuer, avec l'autorisation des signaleurs, dans le sens de la randonnée

**Article 2** : Une signalisation de type réglementaire matérialisant les interdictions de circulation, visée à l'article 1, sera mise en place par l'organisateur et les signaleurs afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

**Article 3** : Le Maire de Saint Quay Perros et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de cet arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Saint-Brieuc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Perros Guirec
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Perros Guirec

Fait et affiché en Mairie de Saint Quay Perros, le 10 mai 2023

**LE DROUGMAGUET Joël**  
Conseiller Municipal en charge de la sécurité



Certifié exécutoire compte tenu de sa publication le 10 mai 2023





*Rue ds hortensias*

*Rue verte côté*

Tracé de Ken/ADOT 2023

*Avenue de la mairie*





